

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville tenue le 19 avril 2021, par vidéoconférence, suivant les directives établies par les décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la COVID-19

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

171-04-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h38.

Adoptée à l'unanimité.

172-04-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avr 2021
 - 4.2** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinair du 12 avril 2021
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 5.1 Abrogation de la dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits - résolution 234-05-2020
- 5.2 Activité de financement au profit d'OASIS santé mentale Granby et région
- 5.3 Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Formation sur les cybercomportements à risque
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 afin de modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW
- 7.2 Adoption du projet de règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW
- 7.3 Avis de motion – Règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau.
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande 2021-044 – Occupation du domaine public / Lot 3 606 412, rue Principale (face au numéro civique 140 – Restaurant Rendez-vous Café)
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de dépense – Préparation fondation site du nouveau garage municipal
- 9.2 Autorisation de dépenses révisée - Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles
- 9.3 Résiliation de contrat pour le service d'analyses en laboratoire accrédité
- 9.4 Adjudication de contrat pour le service d'analyses en laboratoire accrédité - Appel d'offres 03-INF-I-21
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière – J'entreprends la relève
- 10.2 Appui par résolution – Kassandra Reynolds
- 10.3 Appel projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 10.4 Autorisation de dépense - Mise à niveau du bâtiment de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Embauche d'une technicienne juridique et greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont donc invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

173-04-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

174-04-2021

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

175-04-2021

Abrogation de la dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits - résolution 234-05-2020

Considérant que lors de la séance du 5 mai 2020, le conseil a adopté la résolution numéro 234-05-2020 autorisant une dérogation à la réglementation municipale, et ce, afin de permettre le stationnement gratuit aux usagers des zones de stationnement à péage découlant du règlement numéro 1880 (RM 330) jusqu'à nouvel ordre;

Considérant que le conseil municipal souhaite un retour à la réglementation habituelle prévoyant des zones de stationnement payantes, le tout dans le respect du règlement numéro 1880 (RM 330);

Considérant que les sommes amassées iront dans le fond dédié au stationnement à réinvestissement local dans le but d'améliorer l'aménagement urbain au centre-ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 234-05-2020 intitulée « Dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits » adoptée lors de la séance du 5 mai 2020, et ce, afin de rendre de nouveau payantes les zones de stationnement prévues à l'article 42 du Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Cowansville. Que les sommes amassées soient déposées dans le fond dédié au stationnement à réinvestissement local dans le but d'améliorer l'aménagement urbain au centre-ville.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec ainsi qu'à toute personne autorisée à émettre des contraventions.

Adoptée à l'unanimité

176-04-2021

Activité de financement au profit d'OASIS santé mentale Granby et région

Considérant qu'Oasis santé mentale Granby et région est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville;

Considérant que cet organisme vient en aide aux proches de personnes atteintes de troubles de santé mentale et dessert le territoire de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 200 \$ pour l'achat de 2 billets pour la participation de membres du conseil municipal à un brunch-bénéfice, au profit d'Oasis santé mentale Granby et région, qui aura lieu 25 avril 2021, de façon virtuelle.

Adoptée à l'unanimité

177-04-2021

Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Considérant l'intérêt des membres du conseil à assister aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que le projet des Dollars Cowansville est finaliste cette année au Mérite Ovation Municipale de l'UMQ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant maximum de 2 500 \$ pour les frais d'inscription de 5 membres du conseil pour leur participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront en mode virtuel du 12 au 14 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

178-04-2021

Formation sur les cybercomportements à risque

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Cowansville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

Considérant que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

Considérant que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

Considérant qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

Considérant que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

QUE la municipalité de Cowansville, à titre de membre du Regroupement

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

179-04-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 afin de modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW

Je, Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 afin de modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW*. Ce règlement a pour objet modifier le plan d'affectation des sols afin d'augmenter la densité résidentielle dans le secteur des rues Jean-Besré, Joliette et Paul-Hébert.

180-04-2021

Adoption du projet de règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son plan d'urbanisme;

Considérant qu'un projet de développement résidentiel du secteur identifié comme le secteur « DEVCOW », situé au sud du boulevard Jean-Jacques-Bertrand et à l'est de la route 202, est présentement en cours;

Considérant que le promoteur désire augmenter la densité d'habitation résidentielle de certains secteurs du projet global;

Considérant que le présent projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et qu'un avis public sera publié conformément à la loi;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 19 avril 2021 sous la résolution numéro 179-04-2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW.

D'autoriser que la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033.

Adoptée à l'unanimité

181-04-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau.

Je, Madame la conseillère Lucille Robert, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau*. Ce règlement a pour objet de modifier le plan de zonage, certaines grilles des spécifications et des usages et certaines grilles des normes d'implantation afin d'augmenter la densité résidentielle de certains secteurs du projet global de développement identifié comme le secteur DEVCOW, situé au sud du boulevard Jean-Jacques-Bertrand et à l'est de la route 202.

182-04-2021

Adoption du premier projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier la densité résidentielle du secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau;

Considérant que le présent projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et qu'un avis public sera publié conformément à la loi;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 19 avril 2021 sous la résolution numéro 181-04-2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau.

D'autoriser que la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

183-04-2021

Demande 2021-044 – Occupation du domaine public / Lot 3 606 412, rue Principale (face au numéro civique 140 – Restaurant Rendez-vous Café)

Considérant la demande d'installation d'une terrasse commerciale temporaire par le restaurant Rendez-vous Café;

Considérant que cette terrasse commerciale temporaire est installée annuellement et connaît du succès depuis 2014;

Considérant le règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité de sécurité routière émis à l'égard de la demande d'occupation du domaine public;

Considérant que le projet rencontre le Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de Cowansville par la stratégie suivante : Créer un centre-ville attractif adapté aux besoins des citoyens, des touristes et de la région;

Considérant le montage photo portant le titre « Demande 2021-044 - Occupation du domaine public / Lot 3 606 413, rue Principale / Rendez-vous Café, 140 rue Principale », daté du 25 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande d'occupation du domaine public, relative à la propriété publique « rue Principale », face au numéro civique 140, lot 3 606 413 du cadastre du Québec, afin de permettre, après l'obtention d'un permis, l'installation temporaire d'un aménagement démontable de terrasse extérieure commerciale sur la voie publique :

- Les tarifs d'honoraires applicables à la demande d'autorisation sont décrétés par le règlement de tarification en vigueur.
- Les conditions applicables à la demande d'autorisation sont décrétées par le règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public en vigueur, et ses amendements s'il y a lieu.

L'occupation du domaine public, face au 140 rue Principale, est autorisée au propriétaire du restaurant Rendez-vous Café, et ce, entre le 15 avril et le 15 octobre de l'année courante. Récurrence de l'année 2021 à l'année 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

184-04-2021

Autorisation de dépense – Préparation fondation site du nouveau garage municipal

Considérant le projet de construction du garage municipal et des travaux s'y rapportant dont la préparation de la fondation et l'installation des services;

Considérant que le service des infrastructures et immobilisation possède la main-d'œuvre et la machinerie requise pour procéder aux travaux;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 9 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 650 000 \$ taxes nettes pour les travaux de préparation de mise en forme du terrain du futur garage municipal de la rue Albany, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

185-04-2021

Autorisation de dépenses révisée - Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles

Considérant la résolution 485-11-2020 autorisant des dépenses pour le déménagement et la construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts;

Considérant qu'un estimé de coûts révisé a été préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 13 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 338 000 \$ taxes nettes pour le déménagement et la construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles.

De remplacer l'annexe A jointe à la résolution 485-11-2020 par l'annexe A révisée, datée du 13 avril 2021, soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

186-04-2021

Résiliation de contrat pour le service d'analyses en laboratoire accrédité

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le service d'analyses en laboratoire accrédité, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

- Euronfins Environex - 48 972,45 \$, taxes incluses, incluant la période de renouvellement;
- Biovet - 49 974,16 \$, taxes incluses, incluant la période de renouvellement;

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 3 mars 2021, le contrat a été adjugé à la compagnie Eurofins Environex pour une durée d'un (1) an pour un montant total de 24 486,22 \$, avec possibilité de renouvellement pour une période d'un an, et ce, conformément à la résolution numéro 098-03-2021;

Considérant qu'après l'adjudication du contrat, une erreur dans les calculs du bordereau de prix a été décelée par le Service des finances et de la trésorerie, rendant ainsi la soumission de Eurofins Environex plus élevée que celle de Biovet inc., soit un montant total de 52 161,85 \$, taxes incluses, incluant la période de renouvellement;

Considérant que des discussions ont eu lieu avec Eurofins Environex et que pour des raisons de saine administration, il a été convenu de résilier d'un commun accord le contrat adjugé par la résolution numéro 098-03-2021, et ce, étant donné que l'entreprise n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à la résiliation du contrat avec la compagnie Eurofins Environex d'un commun accord entre les parties, et ce, à compter du 1^{er} mai 2021, afin de leur permettre de finir de traiter les échantillons déjà en leur possession et de permettre la transition avec le nouvel adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

187-04-2021

Adjudication de contrat pour le service d'analyses en laboratoire accrédité - Appel d'offres 03-INF-I-21

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le Service d'analyses en laboratoire accrédité, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que cet appel d'offres est pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

- Euronfins Environex - 48 972,45 \$, taxes incluses, incluant la période de renouvellement;
- Biovet - 49 974,16 \$, taxes incluses, incluant la période de renouvellement;

Considérant que sur la base de ces montants, le contrat a d'abord été adjugé à la compagnie Eurofins Environex, puis résilié, d'un commun accord entre les parties suite à la découverte d'une erreur de calcul dans le bordereau de prix qui a eu pour effet d'augmenter le montant total de la soumission de l'adjudicataire à la somme réelle de 52 161,85 \$, taxes incluses et ainsi changer l'ordre des soumissionnaires, et ce, conformément à la résolution numéro 186-04-2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'appel d'offres numéro 03-INF-I-21 Service d'analyses en laboratoire accrédité, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Biovet inc, pour une durée d'un (1) an pour un montant total de 24 987,08 \$, à compter du 20 avril 2021, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres. À son expiration, le contrat pourra être renouvelé à la seule discrétion de la Ville pour une période additionnelle d'un an, et ce, suivant les termes et conditions prévus dans le contrat.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds d'administration générale selon les unités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

188-04-2021

Aide financière – J'entreprends la relève

Considérant que dans le cadre de la COOP d'initiation à l'entrepreneuriat coopératif, une proposition d'affaires a été déposée par « J'entreprends la relève » pour opérer le casse-croûte au Centre de la nature pour les saisons 2021 et 2022;

Considérant que « J'entreprends la relève » opère le casse-croûte depuis 2 ans avec succès;

Considérant que « J'entreprends la relève » demande une aide financière supplémentaire en 2021;

Considérant que « J'entreprends la relève » est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder à « J'entreprends la relève » une aide financière d'un montant de 4 000 \$ pour l'année 2021 et 4 000 \$ pour l'année 2022 conditionnellement à ce que l'organisme assure l'exploitation du casse-croûte au Centre de la nature pendant la période estivale au cours des 2 prochaines années.

D'accorder à «J'entreprends la relève» une aide financière supplémentaire de 2 000 \$ en 2021.

Qu'un premier versement de 6 000 \$ soit versé vers le 1^{er} juin et que le deuxième versement soit versé vers le 1^{er} juin 2022.

De s'assurer que l'organisme respecte toutes les mesures sanitaires provinciales pour son personnel et envers la clientèle en lien avec la pandémie.

De permettre à « J'entreprends la relève » d'utiliser le bâtiment du casse-croûte situé au Centre de la nature, sans frais.

Que les profits reliés à l'exploitation du casse-croûte du Centre de la nature soient conservés par « J'entreprends la relève ».

Adoptée à l'unanimité

189-04-2021

Appui par résolution – Kassandra Reynolds

Considérant que Mme Kassandra Reynolds est une artiste de la région qui s'implique grandement dans le rayonnement de la culture à Cowansville;

Considérant que Mme Kassandra Reynolds souhaite déposer un projet à la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le projet cadre avec la politique culturelle et l'objectif 4 du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville;

Considérant que le projet sera exposé au centre de la nature du 9 août au 18 septembre 2021;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'appuyer Mme Kassandra Reynolds pour le dépôt d'une demande de soutien financier à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

190-04-2021

Appel projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied le *Programme de Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* qui a pour objectif de favoriser l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio, de documents multimédias et de bases de données;

Considérant que la Ville de Cowansville remplit et atteint les exigences et les objectifs du programme depuis de nombreuses années en plus d'avoir produit une politique de développement des collections;

Considérant que la grande diversité des documents offerts en location à la bibliothèque permet d'offrir un service de qualité et d'accès aux citoyens de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière pour 2021-2022 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

De désigner monsieur Philippe St-Denis, directeur du Service des loisirs et de la culture, au titre de mandataire aux fins de ce projet et d'autoriser ce dernier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

191-04-2021

Autorisation de dépense - Mise à niveau du bâtiment de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 adoptée le 21 décembre 2020;

Considérant que le bâtiment nécessite des travaux de finition afin de finaliser le projet de rénovation en cours;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des loisirs et de la culture le 26 mars 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 115 000 \$ taxes nettes pour les travaux de mise à niveau du bâtiment de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand, tel que décrit dans l'annexe A soumis aux soutiens des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES NOUVELLES

192-04-2021

Embauche d'une technicienne juridique et greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques

Considérant qu'il y a eu affichage interne et externe du poste du 23 mars au 1^{er} avril 2021;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant qu'un processus de sélection a eu lieu parmi les candidatures reçues à l'externe en compagnie de la firme de consultants en ressource humaines Bourassa, Brodeur, Bellemare;

Considérant que madame Audrey Gagné rencontre toutes les exigences du poste et s'est démarquée des autres candidates;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période de probation et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Audrey Gagné à titre de technicienne juridique et greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques, à compter du 4 mai 2021, poste syndiqué col blanc classe 10, échelon 1, poste permanent, temps plein de 5 jours semaine à raison de 32,5 heures, conditionnel à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

L'octroi du poste est également conditionnel à l'obtention par Mme Gagné de son diplôme d'études collégiales à la fin de son stage devant se terminer le 23 avril prochain. La preuve de la réussite de son programme collégial en techniques juridiques devra être fournie avant la fin de sa probation.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est tenue le 6 avril 2021;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 9 mars 2021.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions n'a eu lieu considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens ont été invités en début de séance à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance. Les réponses aux questions seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

193-04-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h03.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.